



3 au 9 juin 2024

#SécuritairePourVosEnfants

[Parachute.ca/SemaineSécuriJeunes](https://parachute.ca/SemaineSécuriJeunes)



## Fiche d'information

La **Semaine SécuriJeunes** est une campagne annuelle visant à sensibiliser le public aux problèmes de sécurité des enfants au Canada. Parachute célèbre la Semaine SécuriJeunes du **3 au 9 juin 2024**, sur le thème de la sécurité des produits de consommation.

**Public :** parents/tuteurs des enfants allant des nouveau-nés à 12 ans.

### Pourquoi la sécurité des produits de consommation est-elle importante?

Les enfants vivent dans un monde qui est conçu pour les adultes, ils peuvent donc être exposés à des dangers qui causent des blessures graves ou même la mort. Les parents veulent que les produits qu'ils ont chez eux soient sûrs. Les produits en vente au Canada ne font pas tous l'objet de normes ou règlements, et même lorsque c'est le cas, certains produits restent dangereux. Le système de rappel, les signalements et l'accès à l'information peuvent être déroutants et les parents ignorent parfois leur existence. De plus, les parents bien intentionnés qui recherchent des options moins coûteuses peuvent accéder aux marchés d'occasion ou en ligne, et on peut y trouver des produits qui ont été rappelés, dont la vente n'est pas légale au Canada et qui exposent les enfants à des dangers.

Le terme « produits de consommation » englobe un très grand nombre de produits au Canada. La [Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation](#) du gouvernement fédéral mise en œuvre en 2010, est destinée à protéger le public en remédiant ou prévenant les dangers pour la santé ou la sécurité humaines que posent les produits de consommation

au Canada. Selon le résumé de la loi : Elle s'« applique aux fournisseurs de produits de consommation au Canada, notamment les fabricants, importateurs, distributeurs, annonceurs et détaillants. »

## Statistiques des produits de consommation

L'Agence de la santé publique du Canada estime, sur la base des données du Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT), que près de la moitié des blessures causées aux enfants et aux jeunes jusqu'à 19 ans sont liées aux produits de consommation. Entre 2013 et 2017, le Programme de la sécurité des produits de consommation de Santé Canada a reçu 9 017 rapports de produits de consommation de la part des consommateurs et de l'industrie (Santé Canada, 2022). Parmi ceux-ci, 3 171 (35 %) ont mentionné une blessure, dont 141 se sont avérées fatales. Les facteurs qui peuvent contribuer à une blessure liée à un produit incluent notamment la qualité (y compris le respect des normes), les caractéristiques du produit (par exemple, les produits avec des lames ou des bords aiguisés), l'usage du produit (c.-à-d., si un produit est utilisé de la façon prévue et par l'utilisateur prévu) et la présence de mesures connues d'atténuation des risques ou de dispositifs de sécurité (p. ex., porter un casque à vélo, le compartiment de batterie d'un jouet correctement vissé).

## Faits concernant des produits de consommation sélectionnés

### Piles boutons

- Globalement, entre 2016 et 2023, on estime qu'il y a eu 1 155 cas de blessures associées aux piles boutons (60 % chez les hommes [enfants et adultes]). Près de deux tiers de ces incidents ont eu lieu en 2020 ou plus tard.
- Les enfants de six ans et moins représentaient 84 % des cas, avec une fréquence plus élevée chez les enfants âgés de 1 à 2 ans (41 %).
- On connaissait la source de la pile dans 60 % des incidents. Sur ces incidents, les montres (53 %) et les jouets (12 %) étaient les cas les plus courants. D'autres sources comprenaient les calculatrices, les prothèses auditives, les télécommandes, les lampes de poche et les emballages ouverts de piles.
- Lorsqu'ils sont signalés, 93 % des incidents ont lieu au domicile de l'enfant. Dans 7,3 % des cas, plusieurs piles ont été ingérées. Dans 17 %

des incidents, il y a eu un retard d'un jour ou plus avant de se rendre aux urgences. Dans l'ensemble, 19 % des patients ont été admis à l'hôpital.

## Jouets

- Entre le 1er avril 2011 et le 9 novembre 2022, 29 268 cas de blessures liées aux jouets ont été recensés, dont 63 % chez les garçons et 37 % chez les filles (n = 18 537 et n = 10 731 respectivement).
- Nombre de blessures liées aux jouets par groupe d'âge :
  - < 1 an (n = 1 012, 3,5 %)
  - 1 à 4 ans (n = 13 298, 45,4 %)
  - 5 à 9 ans (n = 8 590, 29,3 %)
  - 10 à 17 ans (n = 6 368, 21,8 %)
- Dans l'ensemble, les blessures par plaie ouverte (23,5 %) étaient les blessures les plus fréquentes liées aux jouets, suivies des fractures (19,0 %) et des contusions/abrasions ou blessures des tissus mous (16,2 %). Les types de blessures les plus fréquentes varient selon le groupe d'âge :
  - < 1 an : Lésions cérébrales traumatiques (29,1 %), suivies des blessures par corps étranger (16,0 %).
  - 1 à 4 ans : Plaies ouvertes (32,3 %), suivies des blessures par corps étranger (17,1 %).
  - 5 à 17 ans : Fractures (28,7 %), suivies des contusions/abrasions ou blessures des tissus mous (19,8 %).

## Les bases de la sécurité des produits de consommation

Au-delà des enjeux relatifs aux produits spécifiques que les parents doivent connaître, il existe des fondamentaux à connaître sur les produits de consommation :

- **Les produits vendus au Canada ne sont pas tous testés en matière de sécurité.** Les résultats de l'enquête révèlent que la plupart des Canadiens estiment que si un produit est disponible à la vente, il est sûr ou a fait l'objet d'un test de sécurité. Mais ce n'est pas toujours le cas au Canada, en particulier chez les produits pour enfants. Le résultat est un risque accru de

blessures liées aux produits pour les enfants et les jeunes en raison de leur âge, de leurs capacités cognitives et de leur développement. Les blessures découlant de l'utilisation de produits de consommation sont courantes, souvent graves et parfois fatales.

- **Les produits vendus au Canada ne font pas tous l'objet de normes ou de règlements à respecter.** Les jouets pour enfants et produits connexes qui sont fabriqués, importés, annoncés ou vendus au Canada sont assujettis à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC) et au Règlement sur les jouets. Certains produits n'ont pas de normes canadiennes, mais le fait d'acheter ceux qui respectent les normes des États-Unis est recommandé, comme les lits superposés. De nombreux autres produits de consommation n'ont pas de normes ou règlements et comptent sur les rapports des consommateurs afin d'identifier des préoccupations liées à la sécurité ou aux blessures.
- **Les préoccupations liées à un produit ou à une blessure causée par un produit peuvent et doivent être signalées à Santé Canada** (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/signaler-incident.html>). N'importe qui peut signaler un incident lié à un produit de consommation; cette démarche est volontaire. Partager des informations à propos d'un produit potentiellement dangereux peut empêcher des incidents ou blessures similaires d'arriver aux autres, aider Santé Canada à contrôler la sécurité des produits et la façon dont ils sont utilisés. Plus les signalements sont nombreux et complets, plus ils permettent d'éclairer les mesures qui peuvent être prises, parmi lesquelles le contrôle, l'évaluation des produits, les alertes de sécurité et avertissements émis, ainsi que les rappels de produits.
- **Il existe plusieurs façons de savoir si un produit a été rappelé.**
  - Le fabricant du produit avertira les acheteurs par le biais de cartes de garantie qui leur seront envoyées après avoir été remplies.
  - Le distributeur du produit peut publier des avis dans leur lieu de travail, envoyer aux acheteurs des informations directement par courrier, courriel ou message texte.
  - Site Web de Santé Canada sur <https://www.canada.ca/fr/services/sante/signaler-probleme-lie-sante-ou-securite.html>.
- **Méfiez-vous d'acheter, d'accepter, de partager ou de disposer des produits usagés.** Bien que de nombreux produits de consommation usagés

soient sûrs à l'achat et l'utilisation, il existe quelques astuces à suivre dans ces cas-là. Vérifiez que le produit est en bonne condition sans pièce cassée ou manquante. Vérifiez les étiquettes pour connaître les normes que le produit respecte (le cas échéant), la date d'expiration du produit, ou la date de fabrication. Vérifiez que le produit n'a jamais été rappelé. Pour certains produits, il est important de connaître son historique. Par exemple, savoir si un siège-auto a subi un accident est important, car cela peut avoir des répercussions sur le fonctionnement du siège en cas de nouvel accident.

- **Faites attention aux ajouts du marché secondaire.** Les produits faisant l'objet d'une norme ou d'un règlement sont testés dans leur état d'origine, ce qui signifie qu'ils ne sont pas testés après l'ajout de produits du marché secondaire qui peuvent affecter la façon dont fonctionne le produit. Par exemple, les produits de siège-auto qui peuvent être utilisés, p. ex., les housses pour sangles, ne sont pas recommandés.
- **Achats en ligne et achats transfrontaliers** - Le magasinage, qu'il soit en ligne ou transfrontalier, est simple et permet d'avoir un accès à un large éventail de produits. Cependant, les produits vendus en ligne ou depuis d'autres pays ne respectent pas tous les normes canadiennes, ou ils peuvent avoir été interdits ou rappelés. Sans voir le produit, il est compliqué d'évaluer la qualité. Pour éviter les problèmes de sécurité, et avant d'acheter, vérifiez que le produit n'a pas été rappelé ou n'est pas interdit à la vente au Canada, vérifiez également les avertissements liés au produit et les recommandations d'âge; renseignez-vous sur la provenance des produits et privilégiez des vendeurs réputés avec qui vous pourrez communiquer s'il y a un problème avec le produit. Retrouvez plus d'information sur Santé Canada <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/achat-produits-usages.html>

## Bases de données de Santé Canada sur les produits de consommation et les blessures

### Infobase Santé Canada

<https://sante-infobase.canada.ca/>

### Tableau de bord des rapports reçus concernant des produits de consommation et des cosmétiques

<https://sante-infobase.canada.ca/securite-produits-consommation/tableau-de-bord-rapports/>